

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 10 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

<u>Étaient présents</u>: Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis – Mr BLEIN Gilbert – Mme DEJOIN Florence – Mr PETIT Frédéric – Mme Jeanine RIVOLLIER – Mr Philippe DUPEUBLE – Mr Gabriel BLEIN – Mr Maxime BERGER –

<u>Absents excusés</u>: Mme Bernadette CHALANDON (POUVOIR à Gilbert BLEIN) – Mr Sylvain SANCHEZ (POUVOIR à Patricia BLEIN) – Mr Daniel FOL (POUVOIR à Mr Gabriel BLEIN) – Mme Emilie TAGLIAZUCCHI – Mme Odile SEVE – Mme Pascale GEY (POUVOIR à Florence DEJOIN)

Approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 novembre 2024.

1- ANNULATION DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 BUDGET LOTISSEMENT ET BUDGET COMMUNAL 2024 - APPROBATION NOUVELLE DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET LOTISSEMENT 2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les décisions modificatives prises en séance du 10 septembre 2024 concernant le BUDGET PRINCIPAL et le BUDGET LOTISSEMENT.

Elle précise qu'il y a lieu de les annuler en totalité et de prendre la décision modificative suivante sur le budget LOTISSEMENT pour l'exercice 2024 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 – Compte budgétaire 3555

+ 75 000 euros

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 – Compte budgétaire 71355

+ 75 000 euros

2- PARTICIPATION DEFINITIVE 2025 DE LA COMMUNE AU SIVOS DU COLLEGE DE SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la part aux charges du Syndicat incombant à notre collectivité s'élève pour 2025 à 387.73 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de budgétiser la totalité de la participation au Syndicat et de l'inscrire en dépense au budget primitif de l'exercice 2025 à l'article 65548.

3- TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION CULTURELLE ET MULTIMEDIA ET DU FOYER RURAL à compter du 1er janvier 2025

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir revoir les tarifs de location et les principes de location de ces deux salles à compter du 1^{ER} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

POUR LA SALLE D'ANIMATION CULTURELLE ET MULTIMEDIA:

- FIXE les tarifs de location des différentes salles tels qu'ils sont indiqués dans le tableau joint à la présente délibération.
- -DIT que la caution sera demandée pour tous les utilisateurs de la salle lors de la remise des clefs pour une manifestation (associations de la commune ou extérieures, particuliers de la commune ou extérieures). Lors de l'état des lieux après la manifestation s'il y a dégradation cette caution sera encaissée. Si le nettoyage des locaux et des abords de la salle n'est pas effectué tel qu'il est mentionné dans la convention une somme de 150,00 € sera due.
- **DIT** que pour les associations communales la location est gratuite pour une manifestation annuelle définie selon la liste annexée à la présente délibération et que toute manifestation lucrative est payante au tarif en vigueur.

20,00 €

POUR LA SALLE DU FOYER RURAL :

Location de la vaisselle :

Le tarif pour les habitants de ST CLEMENT (A partir du samedi matin au dimanche 10H) Après 10H Pour les personnes extérieures (A partir du samedi matin au dimanche 10H)		96,00€
	+ ;	30.00 €
	2	02.00 €
Après 10H	+ 1	30.00 €
Caution	5	00.00€

4- REAMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE ET DEVELOPPEMENT D'UNE CONTINUITE PIETONNE EN CŒUR DE BOURG (RD101) - RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement de la Grande Rue et développement d'une continuité piétonne en cœur de bourg (Route Départementale N° 101). Ce projet s'élève à la somme de 348 176.74 euros HT qui correspond à la réalisation des travaux, à la maîtrise d'œuvre et à l'assistance à maître d'ouvrage.

Madame le Maire rappelle la délibération N° 16012024 01 du 16 janvier 2024 relative à la demande de subvention au titre de la DSIL pour le réaménagement de la Grande Rue et le développement d'une continuité piétonne en cœur de Bourg (RD101).

Elle précise que la demande n'a pas été retenue sur l'exercice 2024 et qu'il y a lieu de renouveler cette demande sur l'exercice 2025.

Suite à l'obtention d'une subvention du Département du Rhône, elle propose le plan de financement suivant :

-Subvention DSIL 213 723.00 euros (61%) -Subvention du Département du Rhône 30 000.00 euros (9%) -Fonds propres 104 453.74 euros (30%)

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le plan de financement proposés cidessus.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve le plan de financement de l'opération dont le coût prévisionnel total s'élève à la somme de 348 176.74 euros HT.
- Précise que cette opération sera inscrite au budget communal en section d'investissement.

Autorise Madame le Maire à renouveler la demande de subvention au titre de la DSIL 2025 pour la réalisation de cette opération

5- AIDE JOURNALIERE ACCORDEE AUX FAMILLES DE LA COMMUNE DONT LES ENFANTS PARTICIPENT AUX ACTIVITES D'UNE STRUCTURE AGREEE JEUNESSE ET SPORT ET SITUEE DANS LE SECTEUR DE LA CCMDL

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir allouer pour l'année 2024 une participation de 3.00 € par jour et par enfant de la commune participant aux activités organisées par une structure agréée Jeunesse et Sport située dans le secteur de la CCMDL durant les vacances scolaires pour 15 jours dans l'année pour un quotient familial plafonné à 800 euros.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

 Acceptent cette participation pour les enfants de la commune qui sera versée aux familles sur présentation du justificatif pour participation aux activités et d'un justificatif du quotient familial.

6- DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION « SEMONS L'AVENIR

-A l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer à l'association « Semons l'avenir » à l'occasion de la manifestation organisée le 21 décembre 2024 dénommé « Agri Light Tour », une subvention de 300 euros.

7- APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT A SAINT CLEMENT LES PLACES

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention constitutive d'un groupement de commande pour des travaux d'assainissement à SAINT CLEMENT LESPLACES à conclure entre la commune et la CCMDL.

Elle invite l'Assemblée à délibérer.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commande pour des travaux d'assainissement à SAINT CLEMENT LESPLACES à conclure entre la commune et la CCMDL.
 - Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

8- Est avisé du dépôt des autorisations d'urbanisme depuis le 12 novembre 2024.

Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales :

- Compte-rendu formulé par Gilbert BLEIN :

Notre agent technique va pouvoir à nouveau utiliser l'épareuse suite à sa réparation.

Questions diverses:

- Madame le Maire fait part d'un courrier de remerciements de Mr Frédéric BLANC suite à la rencontre du 13 octobre et à la dédicace de son livre. Elle précise que ce livre sera offert dans les colis des aînés.
- Madame le Maire a donné son accord à l'ASA du Rhône pour le passage du rallye de Charbonnières les Bains sur la commune le vendredi 25 avril 2025.
- Il est rappelé la distribution des colis de Noël le samedi 21 décembre.
- Madame le Maire donne lecture du premier compte-rendu rédigé par l'Assistance Technique Départementale du Rhône concernant le réaménagement de la RD 101. Une rencontre a eu lieu avec la maîtrise d'œuvre, le bureau d'études GEO CONCEPT 3D dont le siège est basé à SAINT BONNET DE MURE. La prochaine réunion aura lieu le 27 janvier 2025.
- La réception des travaux concernant la démarche performancielle aura lieu le 11 décembre en présence d'EIFFAGE ENERGIE et d'un interlocuteur du SYDER. Quelques points lumineux défaillants seront signalés.
- La distribution des sacs poubelles aura lieu le vendredi 10 janvier de 14H à 19H et le samedi 18 janvier de 9H à 12H.

- Le logement situé au-dessus de l'école est loué depuis le 01er décembre à l'entreprise COURBIERE.
- Le devis établi par l'entreprise Vincent CASSAGNES concernant la plantation d'arbres est présenté. La commission « Fleurissement » a validé celui-ci.
- Les vœux de la municipalité seront présentés le dimanche 05 janvier à 11H à la salle d'animation. Les parents et leur bébé né en 2024 sont invités dès 10H30 pour une photo.
- La prochaine séance du Conseil Municipal a été fixée le 14 janvier 2025.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Le Maire,

Patricia BLEI

La secrétaire,

Florence DEJOIN

≒.